

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RTTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 19 octobre 1843.

LETTERE DE M. DE BONALD A M. LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LYON.

Nous voudrions pouvoir vivre en paix avec le clergé, nous voudrions le voir exclusivement occupé de ses devoirs religieux ; mais notre désir est vain. L'esprit d'invasion le travaille ; chaque jour nous le voyons jeter au milieu de nos populations étonnées des paroles provocatrices ; chaque jour nous constatons de nouveaux empiètements, de nouvelles prétentions. Il semble que ce soit à Lyon surtout que s'élaborent ses manifestes les plus étranges.

Nous avons eu ces derniers mois à signaler les premiers l'apparition du fameux ouvrage sur le monopole universitaire, qui a soulevé en France une si vive polémique. Aujourd'hui nous avons à enregistrer un document qui, pour être plus modéré dans la forme, n'en est pas moins dangereux dans son principe, et ce document a d'autant plus de gravité qu'il émane d'un haut dignitaire de l'Eglise.

M. de Bonald a déjà eu l'occasion de manifester ses antipathies contre l'Université ; il a déjà eu l'occasion aussi d'indiquer son désir de placer sous sa dépendance l'enseignement public. Cependant, dans ses actes officiels, il s'était tenu dans une réserve assez grande ; on pouvait conjecturer, mais on ne pouvait pas affirmer. Aujourd'hui il prend une position tranchée dans sa lettre au recteur de l'Académie de Lyon.

Nous dégagerons cette lettre de toutes les considérations qui ne se rattachent pas directement aux faits qui en font l'objet, et nous laisserons la forme pour ne nous occuper que du fond des choses. L'Université, par suite des prérogatives qui lui sont concédées par les lois de l'Etat, nomme directement à toutes les chaires du professorat. C'est son droit ; on ne l'a jamais mis en question. On a attaqué le principe de son autorité, on l'a signalée comme usant d'un monopole dangereux ; mais on n'a pas osé aller jusqu'à lui signifier qu'elle eût à ne faire que des choix de professeurs ayant l'approbation des évêques, on n'a jamais osé réclamer d'une manière nette et précise la direction réelle de l'enseignement ; or, c'est positivement ce que M. de Bonald vient de revendiquer par sa lettre.

S'enveloppant d'un langage mystique et figuré qui sert si bien à déguiser la réalité des choses qu'on veut obtenir, M. de Bonald nous apprend que si le loup entre dans le bercail, il doit signaler sa présence ; ce qui veut dire, dans l'affaire qui s'agit, que si quelque professeur est nommé contre son gré dans un de nos collèges, il le signalera immédiatement comme impie, comme corrupteur de la jeunesse, et le mettra en quelque sorte au ban de l'opinion. Ainsi, M. de Bonald entend bien certainement que les professeurs soient munis, avant de monter en chaire, d'une autorisation de sa part ; il entend diriger les choix de l'Université ; il veut, en un mot, la subordonner dans son diocèse à ses volontés. Ce qu'il prétend faire, d'autres aussi le feront, et de cette manière l'instruction publique sera complètement entre les mains du clergé.

Comment concilier cette prétention de M. de Bonald avec ses déclarations en faveur de la liberté de l'enseignement ? Vous ne voulez pas, dites-vous, monsieur le cardinal, que le clergé ait seul

le privilège d'enseigner, parce que vous ne voulez de monopole pour personne ? Comment appellerons-nous votre levée de boucliers contre l'Université que vous voulez dominer ? D'après vos idées et les dires des vôtres, l'Université existe à l'état de monopole ; d'où vient que vous posez cette prétention de la soumettre à vos vues et de vous en emparer ? Si on vous concède ce que vous réclamez, si on vous laisse la faculté d'accepter ou de refuser à votre gré les professeurs, l'Université n'aura plus d'existence propre ; elle sera votre chose, et vous la manipulerez sans obstacles.

C'est surtout l'enseignement philosophique qui paraît préoccuper M. de Bonald. L'enseignement philosophique, sous la Restauration même, était indépendant du clergé ; on veut aller plus loin qu'à cette époque. Mieux vaudrait demander l'abrogation de toutes les chaires de philosophie que de vouloir les soumettre à un enseignement déterminé, que de vouloir ôter aux professeurs leur droit de libre examen.

Avec les doctrines de M. de Bonald, nous irions droit au rétablissement de la censure. Aujourd'hui on demande que dans les chaires de philosophie on ne puisse pas enseigner librement ; demain, sous le même prétexte de religion, on demandera la censure pour les journaux, on les signalera comme dangereux pour les consciences, on les montrera comme distillant partout des doctrines empoisonnées. Toutes les libertés se tiennent ; la liberté philosophique se lie à la liberté des journaux, comme la liberté des journaux se lie à la liberté électorale et à la liberté de la tribune. Otez à la pensée une des voies qui lui sont nécessaires pour se produire, vous l'exposez à des luttes terribles et vous mettez en question tous les droits qui se rattachent à sa libre activité.

M. de Bonald n'a peut-être pas considéré toute la portée de ses propositions ; mais s'il l'a comprise, nous devons alors le considérer comme l'adversaire déclaré de nos libertés, nous devons voir en lui un imitateur de M. de Quélen. Dans sa lettre il rappelle, d'après la charte, que « chacun doit professer sa religion avec une égale liberté et obtenir pour son culte la même protection. » Eh bien ! ses prétentions sont positivement la négation de cette égale liberté pour les cultes. Si vous ne voulez pas que les professeurs de philosophie puissent parler selon leur conscience des choses divines et humaines, pourquoi serez-vous plus tolérant pour les prédicateurs des cultes dissidents ? pourquoi, vous qui signalez les chaires de nos professeurs de philosophie comme des chaires de peste, serez-vous moins rigoureux pour les chaires de prédication protestante ?

La tolérance est un principe qui n'admet pas d'exception : ou bien il faut reconnaître le droit que nous avons tous de dire notre opinion sur toutes choses en nous conformant aux lois, ou bien il faut, partant de ce point que toute parole contraire aux doctrines de l'Eglise est une hérésie, demander qu'elle soit toujours punie comme telle ; car ce n'est pas assez d'empêcher l'erreur de se produire dans un sens, il faut encore la repousser. Nous devons croire que M. de Bonald le ferait s'il avait en main puissance suffisante ; alors il nous ramènerait au temps où les papes traînaient à leur suite les rois et les empereurs, au temps de Sixte-Quint, qui avait choisi pour devise ces mots de l'Evangile : *Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive.*

Le Réparateur publie la lettre suivante :

Lyon, le 11 octobre 1843.

Monsieur le recteur,

Je ne sais s'il entre dans les projets de M. le ministre de l'instruction publique de faire cette année des changements dans le personnel des collèges universitaires de Lyon. Comme il serait possible que quelques mutations eussent lieu, je regarde comme un devoir pour moi de vous adresser à cet égard quelques observations franches et modérées. La modération, je la dois à mon caractère, je la dois à un fonctionnaire que j'estime et avec lequel il m'est si doux d'entretenir des rapports. D'ailleurs, la modération et la gravité doivent toujours se trouver dans le langage de celui qui traite des intérêts de la vérité, qui la développe ou la défend.

Avant d'en venir à l'objet de ma lettre, j'expliquerai avec clarté mes sentiments sur les questions agitées au sujet de l'Université. Il faut que les fidèles confiés à ma sollicitude connaissent toute ma pensée à ce sujet.

Nous ne voulons point la destruction de l'Université. Qu'elle existe au milieu de nous avec ses privilèges, ses honneurs, ses chaires, ses grades. D'ailleurs, forte de sa constitution toute impériale, de l'appui de l'autorité, de la célébrité de ses professeurs, elle saurait bien braver tous les efforts réunis pour la renverser, et triompherait sans peine de toutes nos attaques. Qu'elle vive, si elle peut améliorer la société, répandre avec le goût des études solides la pratique de la religion et l'amour de la vertu.

Nous ne voulons point que le clergé ait seul le privilège d'enseigner, parce que nous ne voulons de monopole pour personne.

Nous ne voulons pas surtout qu'une société, une corporation quelconque soit seule chargée de l'enseignement. Nous ne sommes point sous le joug des jésuites, ainsi qu'on s'est plu à le répéter : nous ne courbons la tête que sous le joug doux et léger du Seigneur, et nous n'obéissons qu'aux inspirations de l'Eglise. Mais nous ne prétendons pas méconnaître les services de cette illustre compagnie : ils sont écrits dans l'un et l'autre hémisphère en caractères trop éclatants. Les traces du sang de ses apôtres au Japon, en Chine, en Amérique, sont en sa faveur un panegyrique que ne pourront affaiblir les déclamations passionnées, peu dignes du talent et de la gravité des fonctions de ceux qui les ont fait entendre récemment. Au reste, une parole d'approbation du pontife suprême fait oublier bien des injures, console de beaucoup d'injustices, et réduit à bien peu de chose, aux yeux d'un catholique, des censures non méritées. Pour moi, je vénère une société qui se fait égorger pour Jésus-Christ. Que ses détracteurs imitent l'héroïsme de son abnégation !

Nous voulons la liberté d'enseignement telle qu'elle existe en Belgique. Nous la demandons, parce que l'article 69 de la loi fondamentale nous la promet, et que cette loi ne peut être une déception. Mais demander l'exécution de cette disposition de la charte, ce n'est point appeler sur la tête de l'Université la destruction et la ruine : c'est demander qu'il soit libre à chacun d'enseigner, non pas d'enseigner le vice, non pas de professer l'anarchie, non pas d'instruire la jeunesse sur les moyens à prendre pour pervertir la société et renverser toute subordination ; nous demandons la libre concurrence d'un enseignement religieux et savant.

Nous voulons que l'éducation de la jeunesse soit sous la surveillance de l'autorité civile. Le gouvernement ne peut pas abdiquer le droit qu'il a de veiller à ce que les abus ne dénaturent pas la liberté d'enseignement ; mais ce droit doit s'exercer dans les limites de la constitution.

Nous voulons la liberté d'enseignement, parce qu'elle est une conséquence de la liberté des cultes : *Chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection.* C'est pour obéir à l'esprit du législateur que dans les collèges royaux le prêtre catholique dit la messe pour les enfants catholiques, le ministre calviniste vient tenir son prêche pour les enfants de sa religion, le prédicateur luthérien appelle à la cène les jeunes gens de sa confession ; et comme le protestantisme se divise et se subdivise à l'infini, et que chaque enfant peut réclamer les secours de

FEUILLETON DU CENSEUR. — 20 OCTOBRE.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

C'est une histoire qui demanderait pour le moins un volume que celle du *Héros du Marquis de quinze sous*, si toutefois vous teniez à ce qu'elle fût narrée avec toutes ses circonstances plus ou moins intéressantes, avec toutes ses péripéties, et surtout avec quelques développements de caractères ; mais alors il nous faudrait suivre une autre marche que celle des auteurs du susdit vaudeville, colorier ce qui est à peine esquissé, ménager des ombres aux parties par trop heurtées, enfin faire un tableau quelque peu complet de la plus grossière pochade qui se puisse voir. Une fois cela fait, resterait encore à savoir si le tableau vous plairait, tant les auteurs sont allés puiser dans des faits vulgaires jusqu'à l'ignoble ; tous les personnages y sont du dernier mauvais ton, ceux du moins qui ne sont pas un peu fripons. Quant aux petites filles qui figurent dans cette macédoine, elles ont principalement étudié le monde dans les *Mystères de Paris*. Vous voyez donc qu'autant vaut laisser se mourir dans l'ombre ces figures qui ne pourraient être que repoussantes au grand jour.

En effet, quel intérêt prendre à un tuteur qui ne recule point devant le déshonneur de sa pupille afin de la forcer à épouser son séducteur, passé maître en carambolage, et qui se contentera facilement de la somme qu'il voudra bien lui donner pour dot ; à un ancien marquis, vieux roué de la cour de la Dubarry, qui depuis vingt-cinq ans a établi son quartier-général dans un estaminet où il dépense régulièrement par jour la modique somme de quinze sous, d'où son nom ; enfin à une petite fille qui étudie le monde dans les *Mystères de Paris* et qui s'prend d'amour en moins d'une seconde pour le premier individu passablement tourné qu'elle trouve sur ses pas ? Ce sont de ces mœurs qui peuvent être vraies dans un certain monde, mais qui assurément n'ont rien de bien saillant pour le théâtre. Si du moins les auteurs cherchaient à donner à ces êtres de leur imagination assez d'esprit pour faire quelque peu supporter la brutalité de leurs actes, on pourrait peut-être accepter à ce titre ces créa-

tions excentriques. Mais allez donc demander aux *faiseurs* en renom du goût, de l'esprit, du style ! ils n'ont à votre service que de grossiers jeux de mots, de graveleuses allusions, de plats calembours, toute la friperie des tréteaux de la foire. Cependant, nous répondront-ils, ces pièces que vous censurez d'une façon si dédaigneuse, elles amusent, elles excitent une hilarité bruyante. Que faut-il de plus pour réussir auprès du public ? Sans doute ; mais nous soutenons, nous, que le véritable public, dans l'acceptation qu'avait encore ce mot il y a quinze ans, devient de plus en plus rare dans nos théâtres. Il y a des individus, il n'y a plus de public. Aussi, voyez où en sont arrivés les théâtres de Paris : ils se meurent faute d'œuvres de quelque valeur littéraire, faute de poètes, faute d'artistes.

Mais si le *Héros du Marquis de quinze sous* est un salmigondis de mœurs plus que hasardees, de figures triviales, de conversations parfois amusantes à force d'être impossibles, *M^{me} Barbe-Bleue* est au moins une absurdité franchement attaquée. Ici les auteurs semblent avoir fait la gaucherie de mystifier le public, et nous disons le public, car cette fois il a pris la pièce au sérieux, et il a magnifiquement usé de son droit de critique en sifflant de toute la force de ses poumons cette triste plaisanterie en deux longs actes. Sous prétexte que M. Eugène Sue a fait un roman spirituel intitulé *le Morne au Diable*, ils ont cru qu'il était de leur devoir d'écarter cette œuvre amusante pour en faire sortir un ennuyeux vaudeville. Nous disons ennuyeux à notre point de vue du moins, car, s'il faut en croire les Parisiens, la pièce est des plus divertissantes, et, depuis trois mois, chaque soir elle fait recette. Il faut alors croire que notre jugement est détraqué, ou que le Parisien est l'être le plus facile à amuser ; heureux peuple ! Ils pourraient nous dire encore que leur Arnauld est toute la pièce, et qu'il est de force à faire supporter les plus grandes monstruosités. Mais encore faut-il que ces monstruosités aient une leur d'intrigue, une ombre de bon sens, un semblant d'esprit. Or, en conscience, à part deux ou trois mots un peu plaisants et un vingtième à peine d'une situation comique, où est l'intérêt, la gâté, l'originalité de *M^{me} Barbe-Bleue* ?

La *Perruquière de Meudon*, c'est une barbe en un acte, ou plutôt quatre barbes ; tout l'esprit de cette pièce est dans l'eau de savon dont on harbouille la figure des personnages, et vraiment nous n'aurions jamais

cru qu'une figure savonnée pût exciter une pareille hilarité. Il y a eu succès de fou-rire. Décidément les parades de tréteaux ont plus de chances de réussite qu'on ne pense.

Donc, sur trois pièces, l'une a été supportée, grâce à MM. Dorsay et Céciliourt, l'autre a été sifflée, malgré le talent de M. Fournier, et la dernière a été vivement jouée par M^{lle} Levasseur et M. Poirier.

Notre vaudeville vient de faire une excellente acquisition dans la personne de M^{me} Henry Monnier, rôles de Déjazet. Un jeu qui ne manque pas de verve, une voix un peu voilée mais conduite avec goût, un rire assez franc, de l'aisance dans les manières, telles sont les qualités qui recommandent cette actrice, dont le succès est certain. Le public le lui a prouvé suffisamment par des applaudissements mérités à ses deux premiers débuts dans le *Capitaine Charlotte* et dans les *Premières Armes de Richelieu*. Seulement ne serait-il pas possible à M^{me} Henry Monnier de mettre un peu plus de naturel dans son jeu, de ne point trop exagérer les situations comiques, de ne point autant multiplier ses gestes ? Quand cette actrice voudra avoir plus de confiance en ses propres inspirations et moins copier, nul doute que ses succès ne soient encore plus grands.

L'activité que la direction déploie est actuellement incontestable ; il s'agit seulement de faire de meilleurs choix à travers ces innombrables succès qui encombrant les scènes secondaires de la capitale. *Paris, Rouen et Orléans*, cet amusant quiproquo en trois actes que l'affiche annonce, dédommagera bientôt de la chute de *M^{me} Barbe-Bleue*.

Au Grand-Théâtre les *Martyrs* sont chaque soir mieux appréciés, grâce à une exécution vraiment remarquable. M^{me} Miro et M. Ragueneot se font vivement applaudir. Les chœurs sont dits avec ensemble et précision, et l'orchestre est plein d'entrainement et de vigueur sous la conduite de M. George Haial. C'est un succès qui paraît ne point devoir s'épuiser de si tôt.

Dans quelques jours nous entendrons le *Puits d'Amour*, musique de M. Balfe, compositeur anglais. On dit du bien de la musique et du libretto.

La comédie, elle aussi, veut avoir son succès : elle nous promet la reprise du *Mariage de Figaro*.

Z.

sa religion, les portes du collège doivent s'ouvrir à tous les pasteurs de ces nombreuses églises évangéliques qui naissent à chaque instant du libre examen et de la complète indépendance de chaque individu protestant en matière de religion.

Mais si on reconnaît à chaque élève le droit d'avoir le libre exercice de son culte, on doit également reconnaître son droit à un enseignement qui non seulement ne porte aucune atteinte à sa croyance, mais qui la nourrit et l'entretient. Il faut donc pour l'enfant catholique un enseignement tout catholique. Une philosophie qui serait panthéiste, déiste, théiste ou protestante, ne lui conviendrait pas; sa foi repousserait le maître et sa doctrine. Que nos adversaires examinent avec calme cette déclaration de nos principes sur la question de l'enseignement; nous la soumettons avec confiance au jugement de tout homme impartial.

Permettez-moi, Monsieur le recteur, d'en venir maintenant à l'objet de ma lettre. Si l'Université a admis dans son sein des professeurs dont les principes alarment les familles catholiques, il est certain aussi qu'il y a, comme l'a dit Mgr l'évêque de Belley, de nombreuses et d'honorables exceptions. Le diocèse de Lyon a le bonheur d'être en ce moment privilégié sous ce rapport. Nous voyons dans les collèges des hommes qui unissent la culture des lettres à la pratique sévère des devoirs religieux. Cet heureux état de choses ne sera-t-il pas troublé par l'arrivée d'un professeur qui mêlera l'erreur à son enseignement? J'aime à entretenir en moi l'espérance qu'il n'en sera pas ainsi. Mais, Monsieur le recteur, comme certaines nominations peuvent vous être imposées, et qu'il pourrait arriver qu'un professeur qui a la confiance des parents fût obligé de céder la place à un collègue qui, sous le rapport de la doctrine, ne la mériterait pas au même degré que lui, je dois, pour mettre à l'abri ma responsabilité, faite mes réserves et vous montrer d'avance la ligne de conduite que je tiendrais dans une semblable circonstance.

Je ne veux point empiéter sur les droits de l'Université, je rends hommage à sa science. Vous savez, Monsieur le recteur, que c'est avec empressement que je rends à vos collèges les services qui dépendent de mon ministère; je nomme, quand je le peux, les aumôniers que vous me désignez; j'envoie dans vos établissements des sœurs pour soigner la santé des élèves; j'entretiens, en un mot, avec l'académie les rapports d'une bienveillance sincère. Mais jamais je ne puis oublier le compte que j'ai à rendre à Dieu de mes jeunes diocésains. Le Seigneur m'a envoyé pour les conduire dans les voies du salut, pour détourner les dangers qui menaceraient leur foi et veiller sur eux. Si le long entre dans le bercail, je dois signaler sa présence; si l'erreur veut faire irruption dans les ames, sentinelle d'Israël, je dois élever la voix et ne cesser de me plaindre. Ni les injures de la presse, ni les déclamations des chaires académiques, ni la persécution, ni la calomnie ne doivent un seul instant ralentir l'ardeur d'un zèle puisé à une source que le monde ne connaît pas et diminuer quelque chose de cette vigueur apostolique dont mes prédécesseurs m'ont laissé de si grands exemples. J'aime à me rappeler ces paroles de saint Paul aux habitants de Corinthe: *Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous ou par quelque homme que ce soit... mais c'est le Seigneur qui me juge* (1).

Le jugement du Seigneur, oui, voilà pour un chrétien et pour un évêque le seul redoutable, et non pas la censure tombée d'une chaire, quelque vive, quelque éloquente, quelque resplendissante qu'elle soit. Je n'ai qu'à me mettre en peine d'une chose, c'est de conserver le dépôt des vérités que m'ont transmis les glorieux saint Pothin et saint Irénée.

Que les élèves catholiques n'entendent que des leçons catholiques, j'applaudirai à l'enseignement de vos écoles; mais, si un professeur, l'esprit infecté d'une philosophie sceptique ou matérialiste, venait distiller dans de jeunes cœurs le poison de ses doctrines, s'il profitait de sa position pour ébranler l'autorité de la révélation et saper les fondements de la religion catholique, le silence ne pourrait convenir ni au ministère dont je suis honoré, ni à la dignité du siège que j'occupe. Je vous avertis, Monsieur le recteur, et si la foi de mes diocésains catholiques n'était pas bientôt à l'abri de tout danger, je regarderais dès lors la présence d'un aumônier dans vos collèges comme une amère dérision, et je ne pourrais balancer un instant sur la mesure à adopter. Je ne serai pas contraint, j'espère, d'en venir à des extrémités bien douloureuses pour moi; mais, comme nous ne connaissons pas les changements que peut faire l'autorité supérieure dans les établissements universitaires, veuillez, Monsieur le recteur, faire connaître à M. le ministre de l'instruction publique le parti que je prendrais si mes jeunes diocésains catholiques recevaient un enseignement catholique en opposition avec le symbole de nos croyances, avec les doctrines de l'église catholique. Il faut que la prédication de l'aumônier et la leçon du professeur se prêtent un mutuel appui. S'il ne pouvait pas en être ainsi dans un collège, le ministère du prêtre y serait inutile; il serait même, j'ose le dire, un danger de plus, puisqu'il entretiendrait les parents dans la funeste persuasion que leurs enfants sont élevés dans la religion de

(1) I. Cor. IV, 3, 4.

UNE SURPRISE DE NUIT.

ÉPIQUE MILITAIRE.

I.

C'est un spectacle à la fois triste et joyeux que celui de l'embarquement d'un corps de troupes en temps de guerre. Le ciel était beau, et les blancs reflets du soleil argentait les vagues miroitantes. Sur la berge escarpée, aux sons de la musique militaire, les soldats arrivaient par escouades, le sac sur le dos, le fusil sur l'épaule, la crosse en l'air. A mesure qu'une barque s'éloignait du rivage, emportant une cinquantaine d'habitants rouges, il se trouvait toujours là quelque femme désespérée qui pleurait, agitant son mouchoir et faisant mine d'avancer dans l'eau pour suivre son époux ou son amant. D'autres, — celles-là je les plainais davantage, — baissaient leur capuchon sur leurs yeux, et allaient s'asseoir, moroses, silencieuses, honteuses d'être vues, sur quelque roche où elles avaient l'air de rester pétrifiées. Le clairon moqueur sonnait toujours.

Nous autres officiers, tous jeunes, inexpérimentés, avides de guerre, il fallait nous voir avec nos aînés d'importance, affectant le commandement brusque et bref de nos anciens. Combien cependant cachaient, sous ces façons de matamore, un ennui secret et la tristesse de quelque séparation amoureuse! Je puis bien le dire, car je laissais à Fort-Georges la meilleure moitié de mon cœur aux pieds d'une petite demoiselle blonde, mariée depuis à un nabab.

Le vent fraîchit, les voiles s'enflent; nous voguons vers la Hollande. C'était en 1814; il s'agissait d'en finir avec la France à demi vaincue, mais qui tenait bon, et dont les coups de boutoir, comme ceux du sanglier blessé, n'étaient pas les moins à craindre. En face de Goer, une brise nous prit, des plus dures, des plus carabinées que j'aie jamais eu à supporter, et si je ne m'y connaissais pas alors, j'ai maintenant toute l'expérience nécessaire pour en parler sagement. Nous étions à l'ancre lorsqu'elle commença, et nous attendions un pilote qui devait venir nous tirer des bancs de sable entre lesquels se trouvait notre vaisseau: un à chaque bord, un autre entre nous et la terre. Vous voyez d'ici notre posi-

leurs pères.

Je vous ai parlé avec ouverture et confiance, Monsieur le recteur. Je désire que cette lettre, que je vais rendre publique, trouve partout ailleurs l'accueil bienveillant qu'elle recevra de vous.

Agréez, etc.

L.-J.-M. cardinal de BONALD.

Un écrivain qui paraît être M. Charles Duveyrier, ancien saint-simonien et vaudevilliste, publie des *Lettres politiques* sur l'industrie, sur les chambres, sur le commerce, sur la corruption, qui a du bon, suivant lui, sur toutes personnes et toutes choses. M. Duveyrier en a le droit; mais nous avons aussi celui de lui dire que son but est trop clair, qu'il écrit trop visiblement dans l'intérêt du château et pour amortir l'opposition, malgré certaines allures d'impartialité qui ne trompent personne.

La dernière lettre, la 25^{me}, — car M. Duveyrier est prolix, — est adressée au peuple. Le publiciste engage le peuple à se rapprocher de la royauté; il démontre que la bourgeoisie a toujours gagné quelque chose à s'allier avec les rois (ce qu'on pourrait contester), et que le peuple y trouverait également son profit. Nous ne suivrons pas l'écrivain sur ce terrain dangereux; mais nous lui dirons que M. Guizot, qui personnifie assez bien les vues royales, a dit de la révolution de juillet que c'était le triomphe définitif de la classe moyenne. Ce n'est donc pas le peuple qui formule son éloignement pour la royauté, c'est le ministre dirigeant qui trace une ligne de démarcation entre la royauté et le peuple.

L'auteur des *Lettres* est une sorte de bouc émissaire. Voici comment il jette en avant l'étrange idée de faire rembourser au roi les dépenses du musée de Versailles:

« De quoi s'agit-il? de rembourser des dépenses réelles pour un monument élevé aux gloires nationales, qui fait l'orgueil du pays, l'admiration et l'enivrement de l'étranger.

» Mais, répond-on, si on rembourse aujourd'hui les dépenses considérables que cette création a entraînées, le roi en aurait donc l'honneur sans qu'il lui en coûtât rien?

» Et où serait le mal? Qu'est-ce que la nation perdrait à ce marché? Elle aurait le monument, elle aurait la valeur de son argent. Quant à l'honneur de l'œuvre, avec la meilleure volonté du monde, il n'y a pas moyen de le transmettre, pas même à la chambre. Pour avoir l'honneur, il faudrait avoir eu l'idée. Et si la chambre n'était arrêtée que par cette considération, il faudrait reconnaître que son scrupule se réduirait à une question d'amour-propre... Certes, je n'ai pas le secret de la liste civile; mais quand je vois depuis douze ans, au milieu des édifices de Paris, le Louvre rester seul inachevé, quand j'apprends que la couronne elle-même s'oppose à ce que des crédits soient ouverts au budget pour cet objet spécial, il ne me faut pas un grand effort d'imagination pour conclure que le roi, qui n'aime pas médiocrement à faire travailler les ouvriers, met son honneur de roi à terminer le magnifique palais que l'état a compris dans son domaine particulier. Versailles est achevé ou à peu près, mettez-le en mesure d'achever le Louvre, et Versailles vous dit assez ce qu'il en fera! »

C'est parce que le roi a l'intention de se faire rembourser Versailles que les familiers du château ont combattu cette année une proposition tendant à l'achèvement du Louvre par l'état, ce qui occasionnerait une dépense qui eût fait plus tard reculer devant d'autres déboursés aussi considérables.

Si les ministres osaient présenter aux chambres un projet de rachat du musée de Versailles, nous dirions comment a été organisé ce splendide musée qui éblouit les yeux du promeneur et qui ne satisfait pas toujours ceux de l'artiste; comment des tableaux ont été enlevés aux musées du Louvre et du Luxembourg, domaine de l'état, pour passer illégalement dans le domaine particulier de Versailles; comment des chefs-d'œuvre de Gros ont été rognés d'un pied pour entrer dans les cadres; nous dirions comment des chambranles d'un goût parfait, d'un travail gracieux, ont été remplacés au Louvre par des chambranles tout unis et à bon marché, et se sont trouvés placés aux cheminées de Versailles, domaine particulier. Nous rappellerons que quand la liste civile du roi actuel fut votée il ne s'agissait pas du musée de Versailles, mais que les partisans de la loi, les agents du gouvernement à leur tête, objectaient l'achèvement du Louvre, que c'est moyennant la condition de cet achèvement que le prix de la liste fut fixé, et qu'aujourd'hui la place du Carrousel est encore un horrible marais.

La France est-elle donc condamnée à reculer partout devant l'Angleterre? Il n'est pas une question de politique intérieure où nous ne nous rencontrions sur le même terrain avec nos éternels ennemis, et où malheureusement le juste-milieu ne compromette honteusement notre honneur et nos intérêts.

C'est surtout sur les points qui doivent développer notre puissance maritime que les envahissements de la Grande-Bretagne se manifestent avec le plus d'audace et de ténacité, et aussi avec le plus de succès. On connaît déjà les intrigues dirigées contre notre

tion, quand le vent grossit, devint presque un ouragan et menaça de nous mener malgré nous au rivage; et pas de pilote! La mer s'élève, bouillonne, écume et crie autour des brisants. Nul espoir, malgré nos deux ancres, de tenir pendant toute la nuit qui commençait alors à tomber. L'obscurité ajoutait son horreur à celles dont nous étions environnés. Le capitaine affectait de ne songer qu'aux deux bâtiments de transport que nous avions de conserve et qui étaient chargés de soldats. Vers minuit, l'un d'eux, ancré au vent de nous, se détacha, emporta ses câbles, et, dérivant au hasard, passa à côté de nous avec des cris de détresse auxquels nos signaux répondaient. Par moments, de l'avant à l'arrière, nous embarquions des vagues énormes.

Les hommes sont curieux à observer dans de telles passes. Il y a des gens nerveux qui prennent trop tôt l'alarme, et, avant de suite au pire, font leurs préparatifs en conséquence. Tel était le lieutenant M'Dougal, du 91^e, qui vint se jeter dans mes bras en pleurant à chaudes larmes le plus plaisamment du monde. Il y en a d'autres qui, stupides ou résignés, n'ont pas l'air de s'apercevoir que la mort les talonne, et regardent tout avec une indifférence abattue; enfin les étourdis, les gens à tête légère, qui se rassurent ou prennent peur, suivant qu'ils rencontrent des visages calmes ou effarés.

Pour moi, je m'étais promis d'imiter de point en point le capitaine, que je jugeai un homme de sens et de courage. Sur les deux heures, ce personnage important s'alla mettre au lit, et je suivis son exemple. J'avais raison: le grand péril était passé.

Quand vint le jour, la mer était grosse encore; mais le vent avait faibli, et une brume épaisse nous masquait l'horizon. Au bout d'une heure ou deux, l'atmosphère se dégela, et nous cherchions du regard, avec un vif sentiment d'inquiétude, le bâtiment où nos camarades étaient entassés. Rien n'était en vue, et l'opinion générale fut qu'ils avaient péri. Un régiment tout entier englobé en quelques minutes, c'était de quoi nous donner à penser. Par bonheur, ce doute affreux ne dura pas long-temps. Nous vîmes venir à nous, sur une barque, le pilote attendu avec tant d'impatience, et il nous rassura du moins sur le compte d'un des transports, arrivé sain et sauf à Helvoet Sluys.

établissement aux îles Marquises, où les indigènes ont assassiné nos officiers et nos soldats avec le concours de la marine anglaise et aux îles d'Otaïti, où la reine Pomaré a été forcée de protester contre le protectorat de la France qu'elle avait sollicité. Voici encore un fait qui atteste l'hostilité infatigable des Anglais contre nos tentatives de colonisation.

Un capitaine baleinier de Bordeaux, ayant fait avantageusement plusieurs voyages de pêche à la Nouvelle-Zélande, et ayant pris pied dans une baie magnifique qui lui parut un endroit fort commode pour la relâche des bâtiments qui se livrent à la pêche de la baleine, eut l'idée d'acheter le territoire qui borde cette baie. C'est, assure-t-on, le meilleur endroit de tout le pays.

Le capitaine parvint à faire l'acquisition des terrains; il versa entre les mains du chef des naturels le prix qui avait été convenu, et revint en France, où il fit part de son opération à plusieurs négociants. Ceux-ci formèrent bientôt une compagnie à l'effet de fonder une colonie sur les terres qui étaient devenues la propriété d'un Français. Cette compagnie reçut le nom de Compagnie de colonisation nanto-bordelaise. A la tête se trouvèrent MM. Balignier et Hippolyte Rabba. On prépara une expédition. Il y a beaucoup de gens disposés à aller chercher au loin la fortune qui ne se présente pas chez eux; il ne fut donc pas difficile de réunir ceux dont on avait besoin.

Le capitaine baleinier devait d'ailleurs conduire l'expédition. Suivi de deux cents colons, il s'en alla vers la Nouvelle-Zélande, au milieu des beaux rêves que devait naturellement faire le premier fondateur d'une si belle entreprise.

Mais il comptait sans les Anglais; il trouva son domaine entre leurs mains. Dans l'intervalle de son voyage en France, ils étaient venus s'emparer, comme on sait, de la Nouvelle-Zélande, et, lorsqu'il voulut faire valoir ses droits, on lui demanda, à défaut d'acte de cession, de représenter le chef avec qui il avait traité; il ne put jamais découvrir cet homme. On prétendit qu'il était mort; on n'a pas dit de quelle maladie. Peut-être serait-il indiscret de le savoir, car la disparition du chef en question a singulièrement favorisé les Anglais dans leur envahissement.

Le capitaine se fit beau protester, on s'en est tenu à l'objection qui lui avait été faite et qu'il lui était si difficile de réfuter, ne pouvant représenter ni le titre signé par un homme qui ne savait pas écrire, ni l'homme lui-même.

Les deux cents passagers ont cependant été débarqués, mais comme des Français qui prendraient pied sur un territoire anglais; il ne leur a été permis de se livrer à aucun des travaux qu'ils avaient projetés, et, par suite, ils se sont vus dans la plus déplorable situation. Ils ont été recueillis par le capitaine Lavaud, commandant de la corvette l'*Allier*, qui vient d'arriver à Brest. Jusqu'à ce jour, toutes les réclamations adressées, soit par le capitaine de l'expédition, soit par le capitaine Lavaud, aux autorités anglaises, ont été sans résultat, et comme la Compagnie nanto-bordelaise est à peu près en déconfiture et ne peut continuer ses opérations, l'affaire en restera là. M. Guizot se gardera bien de se plaindre, et, grâce à nos magnanimes alliés, la nouvelle colonie française aura été ruinée avant de se mettre à l'œuvre.

Tels sont surtout les résultats désastreux de la politique humiliante qui pèse sur la France.

Paris, le 17 octobre 1813.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Très-peu de députés de l'opposition ont donné signe de vie depuis que la session est close. La plupart sont retournés dans leur pays et y vivent le plus tranquillement du monde. Les uns chassent, les autres ont fait leur moisson ou font en ce moment leurs vendanges; d'autres enfin n'ont rien fait depuis qu'ils sont de retour chez eux, et ne feront pas davantage jusqu'à ce que l'ordonnance du roi les rappelle à Paris pour reprendre le cours de leurs travaux. Cette inactivité est peu conforme au rôle que les députés de l'opposition devraient prendre dans l'intervalle des sessions. On conçoit très-bien que les députés conservateurs s'endorment dans un doux repos: le pouvoir leur appartient et ils n'ont plus rien à conquérir; mais la position des députés qui sont les adversaires du cabinet est-elle la même? Nullement. En minorité dans la chambre, ils sont exposés aux caprices, à l'arbitraire et au despotisme de la majorité. Un tel état de choses ne changera pas de lui-même; s'ils veulent qu'il change, il faut qu'ils agissent, il faut qu'ils luttent; s'ils veulent gagner du terrain, il faut qu'ils marchent et qu'ils avancent, et cela, non pas seulement lorsque les chambres sont assemblées et qu'ils peuvent aborder la tribune, mais encore lorsque, en l'absence des chambres, ils se retrouvent en présence du pays et en contact avec lui. Croit-on que si, après chaque session, chaque député de l'opposition visitait l'arrondissement dont il est le représentant et communiquait à chacun des électeurs, individuellement ou collectivement, les impressions politiques qu'il aurait emportées de Paris, cela serait sans influence sur l'opinion publique? Croit-on qu'il n'en résulterait pas une sorte d'agitation morale, utile, bienfaisante, qui renouvellerait la vie là où elle est près de s'éteindre, et que la position même du

Je rencontrais alors pour la première fois un Hollandais, et j'eus fort d'accorder quelque attention à ce curieux animal. Diederich ressemblait à sa lourde barque: petit et trapu comme elle, comme elle rend des côtes, et n'ayant de forme appréciable, sous son épaisse jaquette bleue coupée droit, qu'une énorme projection à posteriori. Cette jaquette n'avait pas de collet, et la cravate roulée en corde qui suppléait à ce défaut essentiel semblait plutôt faite pour étrangler le pilote que pour le défendre du froid. Ses yeux à fleur de tête et grands ouverts complétaient cette illusion funèbre. Du reste, on aurait pu lui ôter une demi-douzaine de caleçons sans inconvénient pour sa poitrine ou sa pudeur, tant il était bien prévenu contre l'humidité. Complétez ce costume par de gros souliers à boucles et un bonnet de nuit rouge à forme conique très-élevée.

Nous ne vîmes pas sans quelque plaisir cette étrange façon d'homme s'avancer, la pipe aux lèvres, vers le capitaine Nixon, et lui offrir très-courtoisement une poignée de main accompagnée de plusieurs affectueux *goeden dag*. Une entrée en matière si parfaitement républicaine fit faire la grimace à notre officier; mais comme la bienvenue de Diederich était la plus cordiale encore qu'irrespectueuse et à contre-temps familière, il ne jugea point à propos de s'en formaliser autrement. Le pilote entra aussitôt en fonctions avec un flegme admirable, et Nixon ayant voulu l'interroger sur la direction des passes où nous allions entrer, la profondeur de l'eau et autres sujets du même ordre, il n'obtint pour réponse que le verbe favori des marins hollandais: *Ya, mynheer, wanneer wij niet beter kan maaken dan moelen wij naar de anker komen*. Ce qui veut dire à peu près: Soyez tranquille, monsieur; quand nous ne pourrons mieux faire, nous jeterons l'ancre.

En dépit de cette prophétie, qui semblait nous menacer de nouveaux retards, nous prîmes terre le lendemain matin à Helvoet Sluys; j'y retrouvai ma compagnie, ce qui me fit assez doux après l'avoir crue noyée. On va imaginer sans peine, et sans en faire grand honneur à mes qualités personnelles, que les soldats dont elle était composée n'étaient pas fâchés non plus de revoir leur second lieutenant.

(La fin à un prochain numéro.)

député qui se consacrerait à cette patriotique propagande ne s'en trouverait pas affirmé ?

Il y a un homme qui a admirablement compris ce rôle et ce devoir : c'est M. de Lamartine. Avant même que la session fût close, et quand il avait reconnu qu'il n'y avait plus rien à faire dans le parlement et que les protestations les plus courageuses y resteraient sans écho, il partait pour Mâcon, et au milieu de deux mille citoyens il expliquait avec une noble franchise la politique à laquelle il voulait désormais se dévouer. Depuis lors, nous l'avons encore vu, lors de la réunion du conseil-général de Saône-et-Loire, profiter de l'occasion qui lui était offerte par son honorable collègue M. Chapuy-Montlaville pour exposer ses vues en matière de réforme électorale. Ce qu'il a fait dans les deux circonstances que nous venons de rappeler eût pu suffire, et certes personne n'eût eu le droit de reprocher à M. de Lamartine d'être resté inactif et indifférent aux affaires publiques dans l'intervalle des sessions ; mais ce député a voulu pousser plus loin l'accomplissement de sa tâche : n'ayant plus de tribune où il pût monter, et craignant que s'il allait en chercher une à Arles, où ses amis et craignaient d'aller, le ministère ne l'en fût descendre, il s'est fait le journaliste. Ses travaux dans la presse n'ont pas eu moins de retentissement que ses écrits, et aujourd'hui encore il vient d'indiquer à l'opposition, avec une netteté de vues et de résolution de plus en plus remarquable, l'attitude qu'elle doit prendre si elle ne veut pas renoncer à son rôle d'opposition.

Qu'on se figure les cent cinquante députés de la gauche faisant, chacun dans sa sphère et dans la limite de ses moyens, ce que M. de Lamartine a fait du fond de sa demeure, et qu'on nous dise si la physiognomie de la France ne s'en serait pas ressentie ; qu'on nous dise si le ministère serait en droit de faire répéter chaque matin par ses journaux que la France ne veut plus entendre parler de politique et que les députés de l'opposition sont condamnés au silence. Non, ce n'est pas dans le silence que doivent se réfugier aujourd'hui les hommes qui croient que la révolution a été trahie et qui ne sont pas disposés à pardonner à ceux qui se sont rendus coupables de trahison ; leur mission est d'élever sans cesse la voix pour provoquer la France à demander justice et réparation. Quand ils se taisent, ils manquent à leur devoir, et celui de la presse est de les en avertir. C'est ce que nous faisons ici, non pas pour nous laisser aller à des récriminations qui sont toujours pénibles, mais pour pousser les hommes de l'opposition à entrer enfin dans une voie où nous croyons qu'ils pourraient rendre au pays les plus grands services.

C'est bien décidément jeudi que M. de Salvandy part pour Turin en qualité d'ambassadeur ; mais déjà on annonce qu'il sera de retour à Paris au mois de janvier prochain pour prendre part à la discussion de l'adresse.

Le Commerce annonce que le jeune duc de Chartres est atteint d'un malade d'entrailles, qui, sans exciter d'inquiétudes, paraît cependant présenter quelque gravité.

Le jeune duc de Tarente, fils du maréchal Macdonald, est au nombre des attachés à l'ambassade qui va partir pour la Chine.

La Gazette de France vient à son tour d'intenter un procès en diffamation au journal ministériel qui a déjà été l'objet d'une semblable mesure de la part du National. La presse parisienne paraît décidée à ne pas avoir désormais d'autre manière de discuter avec ce journal.

La liste des jeunes gens admis à l'Ecole Navale est arrêtée depuis hier. Les trois premiers élèves admis sont de Brest ou de Lorient ; le quatrième sort de l'école Sainte-Barbe de Paris. Le premier inscrit se nomme Valessi. Le nombre des admissions a été porté à 90.

On s'occupe encore au Palais de la mesure inexplicable qui a été prise lors du procès en appel de certaines femmes poursuivies et condamnées en première instance pour excitation à la débauche dans une maison de la rue Taibout. Ces femmes, pour intimider la justice, ou par quelque autre raison, avaient hautement menacé de nommer à l'audience les personnages des deux chambres législatives qui avaient provoqué leurs infâmes complaisances, et qui, en bonne justice, auraient dû figurer comme complices à côté d'elles. On le savait, et leurs menaces avaient jeté l'effroi parmi certains habitués du balcon de l'Opéra, parmi tels et tels membres de la chambre haute ; et même tel gros millionnaire parvenu de la chambre basse, à qui son père a légué une magnifique fortune, avait cru devoir à cette occasion se lever beaucoup pour conjurer l'orage. On devait penser que le jour, jugeant en appel, éviterait d'ordonner le huis-clos, qui devait donner matière aux mille interprétations de la malignité publique ; il n'en a rien été, et la salle d'audience a été évacuée.

Nous le regrettons infiniment ; car le peuple croit qu'il n'y a pas d'égalité devant les juges, et qu'on peut s'associer à la corruption de malheureuses jeunes filles, pourvu qu'on appartienne à un corps législatif qui devrait donner l'exemple d'une conduite morale.

Parmi les pairs que les créatures condamnées voulaient nommer et interpellier publiquement, il en est deux qui sont arrivés à la pairie par voie d'hérédité.

Bulletin de la Bourse de Paris du 17 octobre 1842.

La bourse a commencé au cours de clôture d'hier, à 81 7/4.

Le premier cours du parquet a été 81 70, et la rente est montée graduellement à 81 80, cours auquel elle a fermé au parquet.

Dans la coulisse, la rente est restée demandée à 81 82 1/2.

Aucune nouvelle.

Quatre pour cent.	121 20	Trois pour cent belge.	770
Quatre et demi pour cent.	109	Banque belge.	1125
Quatre pour cent.	81 70	Caisse Lafitte.	5080
Trois pour cent.	81 70		
Actions de la Banque.	3300		
Actions de Paris.	4330		
Actions de la Banque.	408 20		
Actions de la Banque.	106 7/8		
Actions de la Banque.	29 3/4		
Actions de la Banque.	10 1/2		

Paris à Rouen. 691 25

Paris à Orléans. 675

Rouen au Havre. 535

Strasbourg à Bâle. 181 25

CHERBON DE FER.

Paris à Rouen. 691 25

Paris à Orléans. 675

Rouen au Havre. 535

Strasbourg à Bâle. 181 25

CHERBON DE FER.

Paris à Rouen. 691 25

négociations dans un sens opposé, selon son habitude de parler d'une manière et d'agir d'une autre, et de chercher à satisfaire par une conduite équivoque ceux qu'il craint de trouver opposés à ses projets ; tandis que notre cabinet entraînait avec les cabinets conservateurs dans leurs vues politiques, il avait d'un autre côté entamé des négociations avec les gouvernements actuels d'Espagne et la cour de Naples pour frayer une voie à l'union de la reine Isabelle avec le comte d'Aguilar. Lorsque le roi de Naples, qui avait destiné la main de la reine Isabelle à son frère cadet, le comte de Trapani, eut montré peu de penchant à consentir à l'alliance de la reine avec le comte d'Aguilar, on entama des négociations avec la famille de l'infant don François de Paule. Enfin, quand la reine Christine eut rejeté pour la deuxième fois le duc de Cadix à raison de l'esprit d'intrigue de sa mère, on s'adressa de nouveau à la cour de Naples, en reprenant le comte de Trapani. En même temps on a négocié avec le cabinet espagnol, et depuis avec M. Olozaga, sur le projet de mariage de l'infante Louise-Ferdinand avec un fils du roi Louis-Philippe, soit le duc d'Aumale, soit le duc de Montpensier. Tout en agissant ainsi, on a donné aux puissances du Nord les espérances les plus flatteuses ; quant à l'Angleterre, elle a définitivement renoncé à donner pour époux à Isabelle un Cobourg, et elle a consenti à son mariage avec un descendant de Philippe V. Quant au choix du prince, elle semble s'en rapporter sur ce point à la France.

Notre correspondance particulière de l'Océanie nous fournit aujourd'hui des renseignements précieux que nous devons enregistrer pour l'éducation de ceux qui ajoutent encore foi à certaines promesses fallacieuses. On verra qu'aux îles Marquises notre autorité est méconnue par nos magnanimes alliés les Anglais ; qu'aux îles Sandwich la puissance anglaise domine exclusivement, malgré toutes les promesses, malgré toutes les protestations ; qu'à Montevideo notre consul baisse humblement la tête devant les décisions de Rosas, tandis que les Anglais n'en tiennent aucun compte. Tout cela est fort utile au pays, qui comprendra peut-être un jour qu'on sacrifie ses plus chers intérêts, sa dignité et sa vieille réputation de bravoure à la déplorable maxime la paix partout et toujours.

Voici les dernières nouvelles reçues :

ILES MARQUISES.

« Une frégate anglaise est venue à Otaïti ; le commandant a refusé de saluer les couleurs adoptées par l'île protégée par nous : il a seulement salué les anciennes couleurs. Il ne s'est point contenté de cela : au moyen des accointances des missionnaires anglais, il est parvenu à faire réunir une assemblée dans laquelle la reine Pomaré a protesté contre son traité avec nous et a déclaré que c'était sous la protection anglaise qu'elle voulait se placer. Les chefs, de leur côté, ont protesté contre la résolution de la reine ; mais les Anglais n'en ont pas tenu compte et ont fait partir un bâtiment avec l'étrange protestation de la reine Pomaré.

» Du reste, les prêtres que nous avons avec nous s'y prennent assez bien pour paralyser notre influence dans l'Océanie ; ils veulent nous interdire tout contact avec les gens et surtout avec les femmes du pays. En attendant, tous les dimanches ils nous servent une messe sur le pont de la frégate, et nous sommes obligés de nous y rendre. »

Nous avons parlé du dernier discours d'O'Connell et de l'explication présentée par lui-même de son opinion sur Louis-Philippe, sur la presse française, personnes ou choses qu'il ferait bien de laisser de côté, nous le disons dans notre impartialité, pour ne songer qu'à l'Irlande. Voici comment il a parlé de la presse :

« Voulez-vous une preuve que la liberté de la presse n'existe plus en France ? Pas un journal n'a osé imprimer mon discours. La plupart ne partageaient pas mes opinions ; eh bien ! ils n'ont pas même osé exprimer cette différence de manière à rendre leur réponse intelligible. Le jugement par le jury a été mutilé ; l'enseignement, le plus saint de tous les bienfaits, a été entaché d'infidélité, et la liberté de la presse, si nécessaire pour la liberté de l'homme, car sans elle il ne saurait y avoir de liberté, la liberté de la presse a été supprimée par Louis-Philippe. Je n'aime pas à citer Sheridan qui était un homme bas et méchant ; mais Sheridan avait raison quand il disait : « Mettez-moi à Constantine, liberté de la presse, et j'aurai la liberté malgré moi. » (On applaudit.)

» Je soutiens que j'ai prouvé ce que j'avais dit contre Louis-Philippe, dont les partisans pourront m'attaquer tant qu'ils voudront, pourvu que mes accusations contre lui restent sans réfutation. On m'a critiqué au sujet de la brigade d'Irlande. Voici ce que j'en ai dit : « Si Henri V était rétabli sur le trône de ses ancêtres, s'il donnait la liberté constitutionnelle, et si ensuite il voulait une brigade irlandaise, il pourrait facilement en avoir une. » Dans les cinquante années qui suivirent la violation du traité de Limerick, 144,000 Irlandais moururent au service de la France. Quand le prince Eugène surprit la ville de Crémone, ce fut la brigade irlandaise qui le repoussa et qui sauva l'armée française qui y était enfoncée. (Applaudissements.) A Fontenoy encore, ce fut la brigade irlandaise qui arrêta la marche du formidable bataillon des gardes anglaises qui renversait tout devant lui, dispersant les Français et rendant la victoire presque certaine ; ce fut encore cette brigade qui, dans la bataille de Bautzen, fit pencher la balance en faveur de Napoléon, et Napoléon siègeait encore aujourd'hui sur le trône de France si toutes les brigades avaient tenu une aussi belle conduite. (On applaudit.) Loin de moi l'absurde prétention de dire qu'une brigade irlandaise pourrait faire une révolution en France : je n'ai rien dit de semblable ; mais j'ai dit et je répète que si Henri V, assis sur le trône de France, voulait gouverner constitutionnellement et faisait un appel aux bras et aux cœurs forts des Irlandais, il ne ferait pas un appel vain.

Nous dirons encore qu'O'Connell s'était exprimé tout autrement, qu'il avait mis sa brigade irlandaise à la disposition du duc de Bordeaux pour l'aider à rentrer en France, et nous constaterons que les journaux légitimistes avaient accueilli avec joie, avec bonheur, l'offre d'O'Connell, au moment où ce parti était de nouveau accusé par le National de baser ses principes sur l'invasion étrangère.

Le duc de Bordeaux, du reste, pourra bientôt remonter O'Connell. Il n'aura qu'à traverser le canal Saint-Georges. Embarké à Hambourg, le 4, sur un bâtiment à vapeur, il est arrivé à Hull, petit port du comté d'York, le 6. Le 7, le duc de Bordeaux est parti avec sa suite pour Leeds et York. Il a visité, le 8, York et sa cathédrale, et le 9, le prince s'est dirigé sur l'Ecosse. Il fera un court séjour à Durham et à New-Castle, et visitera dans Alnwinck-Castle le duc et la duchesse de Northumberland. On sait que ce duc est le personnage le plus opulent de la Grande-

Bretagne, et qu'à Reims son faste éblouissait les yeux de tous.

Le Courrier de l'Europe, journal français qui se publie à Londres, révèle en ces termes le plan d'O'Connell :

« La fondation des cours arbitrales ne serait que le vestibule d'un édifice aux parties en tout analogues, et dont le faite ne différerait en rien des bases premières qui viennent d'être jetées.

» Après avoir établi les tribunaux facultatifs, O'Connell aurait donc l'intention de créer à Dublin un parlement facultatif. Ce parlement, composé de trois cents membres, prendrait des mesures législatives, ferait des lois qu'il serait loisible, à chacun de ne pas reconnaître, mais qu'il serait permis aussi de reconnaître et d'observer. De cette manière, deux choses se trouveraient en présence : celui des Anglais, fait hors de l'Irlande ; celui des Irlandais, fait pour les besoins actuels du pays par les Irlandais et en Irlande. Il irait sans dire que les observateurs de ce dernier code trouveraient grâce devant le parti national, et que les récalcitrants devraient s'attendre à voir amonceler sur leurs têtes de violentes haines à tout instant prêtes à éclater.

Si cette nouvelle est exacte, il est assez curieux que, de tous les journaux publiés à Londres, le Courrier de l'Europe, journal français, soit le premier qui ait livré à la publicité le plan du grand agitateur.

La corvette de charge l'Allier, commandée par M. Lavaud, capitaine de vaisseau, vient de rentrer au port de Brest après une longue campagne à la Nouvelle Zélande et dans la mer du Sud. Dans son voyage de retour en France, l'Allier a touché à Otaïti, d'où il rapporte, en date du 3 avril, les nouvelles les plus récentes qui soient maintenant connues en France.

Voici ce que nous lisons dans une lettre apportée par ce bâtiment :

« Le 19 mars dernier, la corvette l'Allier, venant de la station de la Nouvelle-Zélande, mouilla sur la rade de Papeiti, à Otaïti.

» En descendant à terre, M. Lavaud apprit qu'à l'arrivée de la corvette anglaise le Talbot, le gouvernement protecteur établi par l'amiral Dupetit-Thouars avait été renversé, et que les choses restaient dans cet état peu honorable pour notre pavillon, malgré les représentations des membres du gouvernement provisoire et du capitaine Vigniaud, commandant la corvette la Boussole. La reine Pomaré, toujours sous l'influence dévote des missionnaires, avait bâti un échafaudage de mensonges, et l'avait présenté aux Anglais pour se mettre à l'abri des reproches qu'ils lui adressaient de s'être livrée aux Français. Elle soutenait à outrance avoir été forcée de donner sa signature à contre-cœur ; elle avait adressé des demandes de protection à l'Angleterre, en disant que les Français avaient agi contre le droit des gens, et enfin les missionnaires anglais avaient obtenu d'elle des pièces constatant ces faits, pièces qu'ils avaient remises au capitaine Toup Nicholas, de la frégate de 50 canons la Vindictive, et que celui-ci avait expédiées pour Londres quelques jours avant l'arrivée du capitaine Lavaud. Il n'était pas difficile de voir que la reine Pomaré était la victime d'une intrigue odieuse à laquelle sir Thomas Thompson, capitaine de la corvette le Talbot, n'était peut-être pas resté étranger.

» Le capitaine Lavaud s'empressa de faire une visite à la reine, et après avoir pris une connaissance exacte du terrain sur lequel l'affaire se trouvait engagée, il résolut de faire désavouer par la reine tout ce qu'on l'avait forcée de signer, et d'obtenir le rétablissement du gouvernement établi par l'amiral Dupetit-Thouars.

» Dans sa visite au capitaine T. Nicholas, M. Lavaud lui fit entendre qu'il n'appartenait ni au commandant du Talbot, ni au commandant de la Vindictive, ni même à aucun officier français, d'apporter le moindre changement dans les conventions établies entre la reine Pomaré et l'amiral Dupetit-Thouars ; que tous devaient attendre, Anglais et Français, des ordres de leurs gouvernements, et respecter, surtout les Anglais, ce qu'avait fait un officier général appartenant à une nation amie, à une puissance comme la France. M. Lavaud lui fit observer en outre que lui-même aurait eu bien mauvaise grâce si, à son arrivée à la Nouvelle Zélande, il était allé intriguer auprès des chefs du pays pour renverser et M. Hobson et son administration ; que la chose eût été en effet peu digne d'un officier français, si, profitant de sa force d'un moment, il avait voulu arrêter des affaires de la compétence des deux gouvernements.

» Le commandant de la Vindictive fut parfaitement de l'avis de M. Lavaud. Dès lors le commandant Lavaud adressa à la reine de vifs reproches dans une audience qu'il eut immédiatement après avoir quitté le commandant Nicholas, et il obtint la promesse formelle que le gouvernement tel que l'avait créé l'amiral Dupetit-Thouars serait réorganisé et respecté jusqu'à l'arrivée de nouveaux ordres du gouvernement du roi.

» Mais, connaissant le caractère dissimulé des Indiens, leur lenteur et surtout leur pusillanimité, M. Lavaud fut obligé de veiller activement sur l'accomplissement de cette promesse.

» Le troisième jour, ne voyant rien de changé, et attribuant ce retard apporté à l'exécution de la parole de la reine à l'influence du missionnaire Pritchard, qui, depuis son dernier voyage à Londres, joint à cette qualité celle de consul anglais, M. Lavaud se rendit à bord de la Vindictive, où il témoigna au capitaine Nicholas ses soupçons sur les menées de M. Pritchard. Le capitaine Nicholas, dont la conduite a été dans toute cette affaire d'une irréprochable loyauté, répondit que, si M. Lavaud le désirait, il ferait venir M. Pritchard à bord de la Vindictive pour fournir des explications sur sa conduite, proposition que le capitaine Lavaud accepta.

» M. Pritchard se rendit immédiatement à l'invitation du commandant anglais. Après des pourparlers pendant lesquels M. Pritchard fut convaincu de déloyauté, M. Lavaud adressa à la reine une note où il lui indiquait ce qu'il fallait qu'elle fit pour rétablir le gouvernement créé par l'amiral Dupetit-Thouars, et afin de prouver à M. Pritchard qu'il agissait avec la franchise d'un homme d'honneur, d'un officier digne de la confiance de son gouvernement, il le chargea de faire traduire lui-même cette note par l'interprète du gouvernement.

» M. Pritchard, fortement contrarié de cette entrevue, imagina, une fois arrivé à terre, de dire que si M. Lavaud avait, pendant l'entretien, demandé le rétablissement du protectorat de la France, de l'autre côté il n'en avait pas moins blâmé très-vivement la conduite de l'amiral Dupetit-Thouars. Ce bruit, répandu dans des intentions perfides, arriva bientôt aux oreilles de M. Lavaud.

» Après s'être convaincu que le missionnaire était bien en effet coupable de ce nouveau mensonge, le commandant se rendit, accompagné de plusieurs officiers de son bord, chez M. Pritchard, où il trouva une réunion assez nombreuse de personnes qui s'entretenaient des événements du jour. Après les cérémonies d'usage, M. Lavaud dit à M. Pritchard, assez haut pour être entendu : « Savez-vous, monsieur, ce qui m'amène ici ? C'est pour rectifier chez vous de fausses idées à mon égard, et vous engager sur tout à ne plus me prêter désormais un langage tout différent de

« celui que j'ai tenu et que j'ai dû tenir en effet. Dites bien, je vous prie, à tout Taïti que jamais le capitaine Lavaud n'a blâmé ni le blâmera les actes de M. l'amiral Dupetit-Thouars, et cela pour deux raisons : la première, que l'amiral étant son chef, il ne se permettra jamais un blâme que la subordination et la discipline lui interdisent formellement; et ensuite parce que, dans l'affaire qui nous occupe, le capitaine Lavaud pense que ce que l'amiral a fait était en effet ce qu'il y avait de mieux à faire, et que si la chose était encore à faire, il faudrait agir tout juste comme il a agi. »

« Bien persuadé qu'il avait été entendu et compris de M. Pritchard et de tous ceux qui étaient chez lui, M. Lavaud les salua et sortit de la maison. M. Pritchard le reconduisit jusqu'à la porte en l'engageant beaucoup à venir chez lui et en lui faisant toutes les politesses imaginables. Quelques heures après toute la ville avait ce qui s'était passé, et que M. Pritchard avait prêté au capitaine français des discours qu'il n'avait jamais tenus. »

« Le lendemain, grâce à l'énergie du capitaine Lavaud et à la conduite loyale et franche du commandant Nicholas, de la *Vindictive*, des ordres furent donnés par la reine conformément au contenu de la note qui lui avait été remise, et le gouvernement provisoire reprit toute son action, à la satisfaction de la grande majorité des habitants. »

« Depuis ce jour, la reine Pomaré sembla soulagée d'une grande responsabilité. Elle reçut plusieurs fois le commandant Lavaud avec beaucoup d'amitié, et même elle le pria de vouloir bien lui donner par écrit les conseils qu'elle en avait reçus dans leurs entretiens. M. Lavaud s'empessa de satisfaire à son désir. C'est une bonne femme sous beaucoup de rapports; mais elle est sous la fatale influence des missionnaires à un point étonnant, surtout sous celle de M. Pritchard, notre plus grand ennemi, l'auteur de toutes les intrigues qui ont eu pour but de discréditer le gouvernement français, et l'homme qui a le plus abusé de sa qualité de missionnaire et de l'ascendant qu'elle lui donnait sur le peuple pour le pressurer, l'intimider, le rendre hypocrite et malheureux, en dépit de toutes les circonstances qui devraient en faire le plus beau peuple de l'Océanie et le plus facile à instruire comme à diriger. »

« Le commandant Lavaud a quitté Taïti le 3 avril. A cette époque, la tranquillité régnait dans ces îles, et le gouvernement provisoire y jouissait de la plus grande autorité. »

Chronique.

LYON.

Dimanche dernier, le conducteur d'un omnibus, étant ivre, est tombé de son siège sur la chaussée Perrache. Les chevaux, n'étant plus guidés, allaient entraîner les voyageurs dans le Rhône,

lorsqu'on a eu le bonheur de les arrêter. Le conducteur en a été quitte pour quelques légères contusions. (Union.)

— Les buralistes du pont de la Mulatière refusent de rendre deux liards aux passants lorsqu'on leur donne un sou. Cet abus a motivé des plaintes restées jusqu'à présent sans effet; hier encore une plainte a été déposée chez le commissaire de police, et procès-verbal a été dressé, car aucune loi ne peut forcer quelqu'un à recevoir un chiffon en remplacement de son argent. (Idem.)

— Nous avons annoncé qu'un infanticide avait été commis dans l'une des communes voisines de Villefranche; voici les détails qui nous parviennent à ce sujet :

C'est du fond d'un puits qu'a été retiré le corps de la victime, que l'on avait eu soin d'entourer d'un linge dans lequel une pierre avait été placée afin de l'empêcher de remonter à la surface de l'eau. Les médecins qui ont été appelés pour éclairer la justice ont reconnu que cet enfant avait respiré et vécu, et que les traces qu'il portait au cou démontraient évidemment qu'il avait été étranglé.

La justice procéda immédiatement à d'actives recherches et fit arrêter trois femmes : la première que l'on pensait être la mère de l'enfant, la sage-femme qui l'aurait accouchée et que l'on présumait être complice du fait, et enfin la mère de celle que l'on désignait comme étant l'auteur principal du crime. Mais après des investigations qui ne pouvaient tromper l'œil de la science, l'on a dû renoncer à poursuivre l'instruction à l'égard de ces trois femmes. Elles ont été rendues à la liberté, et rien n'annonce que l'on soit sur les traces des vrais coupables. (Courrier.)

DÉPARTEMENTS.

Des travaux importants s'exécutent en ce moment pour la confection du chemin de fer de Montrambert, qui doit relier le bassin de la Beraudière aux autres voies ferrées de la Loire.

Indépendamment des avantages immenses que l'exploitation houillère de ces contrées est appelée à retirer de ce nouveau chemin, la ville de Saint-Etienne y trouvera une économie très-considérable dans l'entretien des pavés, qu'un passage journalier de quinze cents chars de charbon doit nécessairement détériorer beaucoup.

La nouvelle voie ferrée de Montrambert, lorsqu'elle sera terminée, complètera autour de la ville le réseau des chemins de fer qui doit affranchir nos rues de la traversée continuelle de ces lourds chariots de charbon. (Journal de Saint-Etienne.)

— On sait qu'un grand nombre de conseils-généraux ont réclamé contre le décime rural dont sont taxées les lettres déposées dans les boîtes placées dans les communes qui n'ont pas de bureau de poste ou qui sont à la destination de ces communes. Il paraît que l'administration des postes se propose d'accueillir ces justes récla-

mations et de proposer aux chambres de renoncer à la perception du décime rural, qui pèse particulièrement sur les habitants des campagnes. Elle s'occupe d'un travail qui ne peut avoir pour but que la suppression de cette taxe supplémentaire. (Courrier de l'Ain.)

Nouvelles Diverses.

Ces jours derniers, une funeste nouvelle est venue jeter la tristesse dans la ville de Rennes. L'économiste du collège royal de Nancy a écrit qu'on avait trouvé sur une personne qui s'est suicidée près de cette ville un passeport et divers papiers qui ne laissaient aucun doute que cette personne ne fût M. Lehuërou, professeur suppléant à la faculté de Rennes. Cela n'était que trop décourageant, avait lui-même mis fin à ses jours. M. Lehuërou, déjà connu par d'importants travaux, avait publié notamment deux volumes, l'un sur les *Institutions mérovingiennes*, et l'autre sur les *Institutions carlovingiennes*, qui lui avaient donné une place distinguée parmi nos jeunes écrivains. M. Lehuërou aspirait à une chaire à la faculté de Rennes, à laquelle ses travaux semblaient lui donner d'incontestables droits, et l'on attribue à d'incurables et secrets mécontentements la résolution qui l'a poussé au désespoir.

Le gérant responsable, B. MURAT.

L'ODONTINE, nouveau dentifrice d'une saveur agréable et d'un emploi facile, blanchit parfaitement les dents et les conserve en neutralisant les acides qui en altèrent l'émail. Elle a été composée par un de nos plus habiles chimistes qui en remplace les poudres dentifrices qui, presque toujours acides, prédisposent les dents à la carie. Dans leur compte-rendu des séances de l'Académie royale de Médecine, les principaux recueils scientifiques ont reconnu les avantages de cette préparation.

L'ELIXIR ODONTALGIQUE du même auteur est destiné aux personnes qui aiment à se servir de dentifrices liquides. Il fortifie les gencives, empêche les dents de se déchausser, enlève toute mauvaise odeur, même celle du cigare, en donnant à la bouche une fraîcheur des plus agréables. En un mot, il remplace avec succès toutes les eaux dentifrices connues. — Dépôts, à Lyon, chez M. Goudard-Socord, négociant, place de l'Herberie, et chez MM. Verdun-Pithoud, parfumeurs, place des Terreaux.

M. Guindrand père et sa famille prient les amis et connaissances qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de vouloir bien se rendre à l'hospice de l'Antiquaille, montée Saint-Barthélemy, pour les funérailles d'Antoine Guindrand, leur fils et frère, qui auront lieu vendredi 20 octobre, à huit heures très-précises du matin.

AVIS. — L'ouverture des soirées du Grand-Orient, aux Brotteaux, a commencé le dimanche 15 octobre; elles continueront tous dimanches et fêtes, de cinq à onze heures du soir, comme par le passé, avec la consommation.

FAILLITE RAPEAUD.

AVIS.

Le sieur Prémillieux, syndic de la faillite Rapeaud, étant dépositaire de divers titres et pièces qui avaient été déposés chez ledit Rapeaud, invite les personnes à qui ils pourraient appartenir à se présenter à son cabinet, rue Neuve, n° 12, au 3° de neuf à onze heures du matin, ou de quatre à sept heures du soir, pour les reconnaître. (2220)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n° 10.

A VENDRE DE SUITE.

UNE FORT JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
Située à Oullins, lieu de Pierre-Bénite.

Elle se compose de beaux bâtiments meublés et d'un clos de 3 hectares 35 ares, avec grangeage et accessoires. Pour la visiter et connaître les conditions de la vente, s'adresser audit M^e Laval. (9663)

ÉTUDE DE M^e NIODET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A céder de suite pour cause de longue absence.

UNE BRANCHE DE COMMERCE

Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 45,000 fr., qui rapporte annuellement de 7 à 8,000 fr. On pourra s'en assurer en s'adressant audit M^e Nodet, notaire. (9913)

A VENDRE.

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

A douze kilomètres de Lyon, où les voitures publiques passent plusieurs fois par jour devant la porte.

Elle est composée, toute d'un seul tènement, de bâtiments d'exploitation en pierre, en jardin, vigne et verger 39 ares, en prés 5 hectares 82 ares, en luzernière 1 hectare 94 ares, et en terre 1 hectare 94 ares. Elle est située à l'angle de quatre routes. On donnera des facilités pour les paiements. S'adresser chez M. Montagnon, rue Tupin, n. 27, à Lyon. (172)

A VENDRE.

UNE MAISON

DE QUATRE ÉTAGES, en très-bon état et d'un revenu sûr. S'adresser rue Saint-Georges, n. 13, au 2°. (187)

A vendre de suite.

FONDS DE TRAITEUR ET LOGEUR
Dans le quartier de la galerie de l'Argue. S'adresser à M. Brosse, ancien huissier, petite rue de la Préfecture, n. 1. (166)

A vendre de suite pour cause de départ.

FONDS D'AUBERGE
Tout réparé à neuf et bien monté, ayant un bureau de voitures. S'y adresser, quai de Bondy, n. 151, à Lyon. (209)

A louer de suite.
appartement de quatre pièces
AU 4^e ÉTAGE,

AVEC CAVES ET GRENIER,
Place du Plâtre, n. 14, maison Tholozan, 1^{er} escalier à gauche.
S'y adresser, ou chez M^e Rostain, notaire, place des Terreaux, n. 1. (9702)

AUX VACHES SUISSES.

A vendre.

8 orangers à fruits.
3 citronniers à fruits venant de Nice.
7 lauriers-roses doubles.
1 superbe grenadier.
S'adresser cours Morand, avenue de Créqui, aux Brotteaux. (211)

AVIS

ABONNEMENT D'ÉCLAIRAGE des cours et escaliers au mois ou à l'année, rue Casati, n. 4, au 2°. (190)

POMADE MÉLAINOCOME

De M^{me} veuve CAVAILLON, galerie de Valois, au Palais-Royal, à Paris.

Teindre les cheveux en les faisant croître et épaissir avait semblé un problème impossible à résoudre. Cette Pomade en démontre victorieusement la possibilité par ses prodiges journaliers. C'est la seule teinture en noir, blond et châtain qui donne aux cheveux tout l'éclat de la première jeunesse, sans laisser craindre les suites dangereuses des cosmétiques acridulés.

Le seul dépôt à Lyon est chez M. Giraud, guérier de Paris, place Louis-le-Grand, 26, à côté l'hôtel de l'Europe. Cette maison, avantageusement connue pour le bon goût de ses marchandises, est toujours très-assortie en nouveautés pour toilette, articles de fantaisie pour cadeaux, gants, parfumeries, etc. (2219)

SEUL DÉPOT

A Lyon, chez M^{me} veuve RAVY, rue Puils-Gaillet, 7,
DES ARTICLES RENOMMÉS
DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (7098)

Sciatiques, Rhumatismes même aigus, Courbatures et Engorgements,
Toujours soulagés et souvent guéris en deux ou trois jours de frictions du

THE COSMETIC NECESSARY,

qui, en rétablissant doucement l'équilibre de la circulation, entretient aussi la peau fraîche et souple. (Voir le prospectus.) Se trouve aux pharmacies Vernet, place des Terreaux, 15, André, place des Célestins, et chez les principaux pharmaciens et parfumeurs. (200)

A DATER DU 11 OCTOBRE.

L'AIGLE

PARTIRA

POUR CHALON

Tous les jours impairs à 6 heures 1/2 du matin. (7310)

DU 10 AU 20 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

TOUS LES JOURS PAIRS

à SIX heures 1/2 du matin. (7144)

DÉPOT GÉNÉRAL chez MM. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13; ANDRÉ, pharmacien, place des Célestins, 6; LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16; LAROQUE, pharmacien, rue Saint-Polycarpe, n. 10, et dans toutes les principales pharmacies.

(Privilegé exclusif) Prix de la Boîte 4 fr. (Prorogation des Brevets)

CAPSULES de MOTHES

au BAUME de COPAHU pur, liquide, sans odeur ni saveur.

GUÉRISON SURE ET PROMPTE DES ÉCOULEMENTS RÉCENTS OU CHRONIQUES, FLEURS BLANCHES, ETC., 20, rue Sainte-Anne, à Paris.

Extrait de l'article COPAHU, du Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques, Par MM. Andral, Cullerier, Begin, Blandin, Bouillaud, Bouvier, Cruveilhier, Devergie, Dugès, Dupuytren, Rattier, Rayer, Roche, Sanson.

« L'odeur et la saveur extrêmement désagréables et pénétrantes du Baume de Copahu ont été longtemps un obstacle à son emploi, et les efforts qu'on avait tentés pour détruire et masquer l'une ou l'autre avaient toujours été infructueux. Nous ne nous étendons donc point sur ce sujet, et, désirant ne nous attacher qu'à ce qui est véritablement utile, nous dirons, 1^o QUE C'EST LE COPAHU PUR ET EXTER QUI EST SEUL EFFICACE; 2^o qu'on a, dans les Capsules de M. Mothes, un moyen parfait de l'administrer sans affecter péniblement ni l'odorat ni le goût. Ainsi donc, ON DOIT METTRE DE CÔTÉ LES DIVERSES POTIONS QUI, DEPUIS CHOPART, ONT ÉTÉ INVENTÉES, LES MIXTURES BRÉSILIENNES LIQUIDES OU EN PÂTE, LE COPAHU SOLIDIFIÉ PAR LA MAGNÉSIE, LES DIVERS OPIATS, etc., etc. »

« On ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée des CAPSULES DE M. MOTHES, qui permettent d'administrer directement et sans mélange capable d'en altérer les vertus, soit le BAUME DE COPAHU PUR, soit son HUILE VOLATILE, qui n'est pas moins efficace. Elles contiennent chacune dix-huit grains de Baume, de telle sorte qu'il est extrêmement facile de mesurer les doses, outre que comme la Gélatine se dissout facilement, il est certain qu'elles ne traversent pas sans altération le canal intestinal, comme cela arrive aux BOLS et PILULES préparés avec le COPAHU SOLIDIFIÉ de diverses manières. Il y a donc lieu d'espérer que cette ingénieuse invention contribuera, en vulgarisant l'emploi du Baume de Copahu, à répandre une méthode de traitement dont les avantages sont appréciés par tous les praticiens judicieux, et qu'elle exercera une salutaire influence sur la marche générale de la syphilis. »

(Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques, tome XV, pages 285 et suivantes.)

(5316)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23. DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute dévotion ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phr., sur le port. (7149)

ATELIERS de PONT et C^e,

BREVETÉS,

Rue Jarente, n° 10, quartier Perrache, à Lyon.

Fourneaux de cuisine portatifs, tout en fer, fonte et tôle, pour bourgeois, limonadiers, restaurateurs, hôpitaux, collèges, etc.

Cheminées au bois et au charbon, calorifères en tous genres pour appartements et grands établissements, appareils pour l'éclairage au gaz et escaliers en fonte et fer.

Cet établissement se recommande par la solidité, l'élégance et la perfection bien connues de ses produits que l'on garantit. (196)

L'EAU O'MÉARA CONTRE LES

MAUX DE DENTS,

Autorisée par ordonnance royale, calme les plus vives douleurs, détruit la carie et évite les maladies auxquelles la bouche est assujettie. — 1 f. 75 c. le flacon. — Dépôts aux pharmacies de MM. Vernet, place des Terreaux; et André, place des Célestins, à Lyon; Lime, à Givors; et Batillat, à Villefranche; Michel, à Tarare. (3286—6607)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, Rue Poulallerie, 19.